

L'an mil huit cent quatre-vingt-quinze,
samedi vingt avril, à onze heures du matin, pardevant Nous, M^{re}
David-Constant, adjoint au Maire de la commune de Saint

170° 6.



Mariage

Dubray, Léon-Edmond
Dejour, Louise-Pérenne-Henriette

20 avril 1895.

arrondissement de Versailles, département de
Seine-et-Oise. Délégué du Maire par arrêté en date du
dix juillet, mil huit cent quatre-vingt-douze, pour remplir les
fonctions d'officier de l'état civil de la ville commune,
étant en l'une des salles de la Mairie, sont comparus
publiquement le sieur **Dubray**, Léon-Edmond, culti-
vateur, âgé de vingt-cinq ans, né le dix-sept octobre
mil huit cent soixante-neuf à Sannois, demeurant chez
son père, fils majeur et légitime de **Dubray**, Léon-Désiré,
décédé le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-
quatre à Sannois, et de **Voyer**, Hélène-Elise-Hyacinthe,
journalière, âgée de quarante-huit ans, domiciliée à
Sannois, rue de Paris, numéro cent soixante-un.
Et la Demoiselle **Dejour**, Louise-Pérenne-Henriette,
cultivatrice, âgée de dix-neuf ans, née le vingt-six avril
mil huit cent soixante-quatre à Sannois, demeu-
rant chez ses père et mère, fille mineure et légitime
de **Dejour**, Gustave-Félicien, âgé de quarante-
neuf ans, et de **De Vlaeminck**, Louise-Rose, âgée de
quatre-huit ans, cultivateurs, domiciliés à Sannois, rue
de Paris, numéro cent soixante-quatre, lesquels
nous ont requis, en présence de leur père et mère
sous trois ici présents et expressément consentants
de procéder à leur mariage projeté dont les publica-
tions légales ont eu lieu en cette Mairie les dimanches
sept et quatorze avril, présent mois, sans opposition.
Nous nous sommes fait représenter l'acte de naissance
du futur, celui de la future, et l'acte de décès du père de
future, sous actes inscrits sur les registres de l'état
civil de cette commune, et dont nous avons donné

lecture aux parties comparantes et requérantes assises
des quatre témoins ci-après nommés et qualifiés, ainsi
Du chapitre six du titre du mariage Du Code civil sur le
Droits et devoirs respectifs des époux. - Le lièvre militon
Du futur époux, présenté par ce dernier, sous acte que le
futur époux fait partie de la réserve de l'armée active
Les comparants, de ce interpellés, nous ont à l'instant déclaré
qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage entre les futurs
Faisant droit à leur réquisition, nous avons ensuite reçu
la déclaration du sieur Dubray, Léon-Edmond, au sujet de
pour épouse la demoiselle Dejoux, Louise-Clémence-Henriette
et celle de la demoiselle Dejoux, Louise-Clémence-Henriette
qu'elle prend pour époux le sieur Dubray, Léon-Edmond
En conséquence, nous avons déclaré, au nom de la loi
que le sieur Dubray, Léon-Edmond et la demoiselle
Dejoux, Louise-Clémence-Henriette, sont unis par le mariage
Tout ce que dessus fait publiquement et en présence de messieurs
1^{er} Paulmier, Emile-Marie, cultivateur, âgé de trente-quatre ans, domicilié à
rue de Paris, numéro cent soixante-quinze, beau-frère de l'époux; 2^o Richard, Jules-
employé, âgé de vingt-sept ans, domicilié à Sannois, rue de Paris, numéro soixante
beau-frère de l'époux; 3^o Devlaeminck, Henri-Louis, cultivateur, âgé de quarante
domicilié à Sannois, rue de Paris, numéro cent cinquante-trois, oncle maternel de l'époux
4^o Devlaeminck, Julien-Alexandre, jardinier, âgé de trente-quatre ans, domicilié
Saint-Prix (Seine-et-Oise) oncle maternel de l'épouse, témoins qui ont signé
les nouveaux époux, la mère de l'époux, les père et mère de l'épouse et avec M.
Mauchain, David-Constant, adjoint délégué, officier de l'état civil de la commune
Sannois, qui avons dressé le présent acte en avons donné lecture aux parties et aux
E. Dejoux E. Dubray M. Yver E. Paulmier
J. Richard Devlaeminck D. Yver
Hi E. Devlaeminck J. Devlaeminck E. Adjoint délégué
Mauchain